

Zeitschrift: Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen
Herausgeber: Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere
Band: 57 (1984)
Heft: 9

Artikel: La France : sa défense militaire [suite]
Autor: Liaudat, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-560708>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tions de l'administration centrale, états-majors des régions militaires, etc.), et l'arme des transmissions.

Les premiers recevaient le soin de conduire, dans leur domaine de responsabilité, le processus d'automatisation des informations susceptibles d'être traitées par moyens informatiques, depuis l'analyse administrative jusqu'à l'écriture des programmes.

Quant à l'arme des transmissions, elle héritait de la charge de réaliser, soutenir et mettre en œuvre les équipements nécessaires à l'ensemble de ces utilisateurs. Ainsi, à sa mission traditionnelle de satisfaire les besoins en liaison du commandement, s'ajoutait celle de satisfaire aussi les besoins en traitement automatisé de l'information.

De fait, il lui revient également la charge d'assurer l'équipement et le fonctionnement du système d'informatique générale de l'armée de terre.

Raccordement aux réseaux Ritter

Ce système «banalisé», à la disposition de tous les utilisateurs de l'administration centrale et des régions militaires jusqu'au niveau division, vient d'être profondément réorganisé et doté de nouveaux matériels (2). Il est articulé autour de six centres de traitement de l'information (C.T.I.) exploités par des personnels des transmissions et directement subordonnés à la Direction centrale des transmissions:

- le C.T.I. logistique de Satory, équipé de deux ordinateurs Unidata 77/40, qui a une vocation spécifique au profit du Service central des approvisionnements;
- le C.T.I. de Paris «René Carmille» où se trouvent, sous une belle architecture moderne, deux ordinateurs;
- un 66/60 P de CII – Honeywell Bull, plus particulièrement destiné aux utilisateurs de l'administration centrale;
- un 66/DPS1 de CII – Honeywell Bull, affecté aux applications des 1^o et 2^o régions militaires, qu'elles soient – comme la solde par exemple – pilotées au niveau national ou propres à ces régions;
- les C.T.I. de Rennes, Bordeaux, Lyon et Metz, équipés chacun d'un ordinateur 66/DPS1, qui sont orientés vers les applications nationales et régionales intéressant respectivement les 3^o, 4^o, 5^o et 6^o R.M. (plus les forces françaises en Allemagne).

Les C.T.I. sont interconnectés par des circuits du réseau de transmissions d'infrastructure de l'armée de terre (Ritter) et par des raccordements aux réseaux spécialisés de transmissions de données de P.T.T. tels que Caducée et Transpac. Ils sont reliés au total à plus de 20 terminaux lourds ou mini-ordinateurs et à plus de 200 consoles de télétraitement exploités par les utilisateurs.

A ce système complexe s'ajoutent divers moyens d'informatique «répartie», à base généralement de mini-ordinateurs (mini 6, Solar, Mitra, etc.), destinés à la satisfaction de services particuliers de certaines directions et de certains organismes. Les transmissions participent aussi à la réalisation de tels moyens et ont notamment la charge de réaliser les équipements informatiques des écoles et des états-majors.

Il leur revient en outre, tout naturellement, de former à l'E.S.E.A.T. (3) les personnels informaticiens de toutes les armes, exploitants et utilisateurs, du niveau officier et sous-officier.

L'informatique pour la conduite des opérations

Mais l'informatique n'est pas seulement générale de missions nouvelles pour l'arme des

transmissions. Elle a aussi de profondes répercussions sur la conception et l'emploi des moyens que cette arme met en œuvre dans l'exécution de ses missions traditionnelles.

Ainsi, le rôle de plus en plus important que le système d'informatique générale est maintenant susceptible de jouer comme outil d'aide aux opérations, notamment pour la logistique, ainsi que l'ampleur sans cesse croissante des besoins en télétraitement, entraînant la nécessité d'étudier et réaliser un réseau de transmissions de données qui soit aussi indépendant que possible des relations offertes par les réseaux publics.

Il s'agit là d'un projet complexe (le projet Retinat), que le commandement a confié aux transmissions et dont les premières réalisations pourraient déboucher en 1984/1985, à partir de l'actuel réseau militaire de télécommunications d'infrastructure, le Ritter. Ce réseau, conçu à l'origine pour la téléphonie et la télégraphie, sera donc sensiblement transformé pour répondre à de nouveaux besoins nés de l'informatique.

De même, le futur système mobile de transmissions du champ de bataille (Rita) est basé sur un large emploi des calculateurs et de l'informatique, pour l'établissement automatique des communications, les calculs de plans de fréquences, l'acheminement automatisé des messages, etc.

Il en est ainsi, encore, pour les équipements de guerre électronique comme pour les moyens de

chiffrement et, plus généralement, pour la sécurité des communications qui doit désormais prendre en compte les délicats problèmes que pose la sécurité des systèmes informatiques.

Ces exemples illustrent l'interdépendance de plus en plus étroite entre informatique et télécommunications et les conséquences qui en résultent pour les transmissions placées à la convergence de ces deux techniques en plein développement et de leurs dérivés, bureautique et télématique.

S'il n'y a guère que 900 personnels militaires et civils des transmissions, environ, qui sont affectés à plein temps au fonctionnement du système d'informatique générale de l'armée de terre, c'est pratiquement l'ensemble de l'arme que l'informatique est en voie de marquer de son empreinte.

Son savoir-faire et ses traditions devraient lui permettre d'assimiler et d'intégrer au mieux les innovations dont cette discipline récente est encore porteuse.

«Armées d'aujourd'hui» No 71 (juin 1982)

L'auteur:

Saint-Cyrien (promotion 1947, le général Pierre Franco est sous-directeur «informatique» à la Direction centrale des transmissions. H (A suivre)

(1) Service de traitement automatique de l'information de l'armée de terre.

(2) L'inauguration par le général chef d'état-major de l'armée de terre a eu lieu au C.T.I.P. du Mont-Valérien le 18 mars 1982.

(3) Ecole supérieure de l'électronique de l'armée de terre.

Colonel André Liaudat, Fribourg

La France: sa défense militaire V

Nous continuons la publication des articles sur l'armée française

Les forces d'outre-mer

Les forces terrestres

Elles sont composées essentiellement d'éléments d'infanterie en partie dotés de blindés légers. Elles sont périodiquement renforcées par des unités tournantes de la 9^o division de marine et de la 11^o division de parachutistes. Elles s'élèvent environ à 11 000 hommes.

Les forces marines

Des navires et des avions sont stationnés en permanence dans les zones maritimes outre-mer: Océan Indien, Océan Pacifique, Atlantique. Environ une cinquantaine de bâtiments.

Les forces aériennes

Les éléments de l'armée de l'air stationnés outre-mer ont pour vocation d'assurer l'appui aérien des autres armées, dans le domaine logistique et technique.

Situation des départements et territoires français d'outre-mer:

- dans l'Océan Atlantique: (la Guadeloupe et la Martinique: DOM des Antilles), la Guyane (DOM), Saint-Pierre et Miquelon (DOM);
- dans l'Océan Indien: Bassas da India, Europa, les Glorieuses, Juan de Nova et Tromelin (les îles éparses) administrativement rattachées à la Réunion, Mayotte (communauté territoriale française), la Réunion (DOM);

- dans l'Océan Pacifique: Clipperton, île rattachée à la Polynésie par son administration, la Nouvelle-Calédonie (Hunter et Matthew), la Polynésie, Wallis et Futuna (TOM);
- dans les terres australes et antarctiques: Adélie, secteur antarctique attribué à la France sans être placé sous sa souveraineté, Crozet, Kerguelen, Nouvelle-Amsterdam et Saint-Paul: TOM.

L'ensemble de ces possessions, y compris les 500 000 km² de la Terre Adélie, représente une superficie totale d'environ 627 000 km² (sensiblement supérieur aux 551 000 km² de la France) avec une population de 1 550 300 habitants.

Ces départements et territoires peuvent être classés en trois catégories,

les territoires qui ne paraissent pas menacés

- île de Saint-Pierre et Miquelon et les terres australes et antarctiques
Dans ces dernières îles, l'intérêt principal est de surveiller l'action soviétique;

les territoires où la présence française pourrait être contestée

- aux Antilles, en Guyane, à la Réunion, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, elle pourrait être contestée par l'évolution politique;

les territoires revendiqués

- Mayotte par les Comores,
 - les îles éparées par Madagascar à l'exception de Tromelin, laquelle est demandée par l'île Maurice,
 - Clipperton par le Mexique,
 - Hunter et Matthew par Vanuatu.
- Il n'y a pas de danger immédiat. Une surprise est toujours possible.

L'engagement en action extérieure

L'instabilité de la situation internationale peut amener brutalement des situations de crise constituant des menaces graves contre les intérêts de la France ou de ses amis.

Certaines unités de l'armée de terre sont plus spécialement préparées aux missions d'action extérieure.

Elles sont fournies par:

- la 11^e division parachutiste;
- la 9^e division d'infanterie de marine;
- divers régiments particuliers.

Les forces françaises doivent être en mesure d'assurer la défense militaire des intérêts du pays et plus particulièrement:

- le maintien de sa souveraineté nationale sur les terres françaises d'OM;
- la sauvegarde des intérêts français dans le monde ou le respect d'accords d'assistance;
- la participation à une force internationale.

L'armée française est à même d'effectuer des opérations aéroportées et des opérations amphibies.

Une partie des troupes sont en alerte; cela correspond à une mise sur pied en 24 heures.

Actuellement, se trouvent 33 000 militaires français en service à l'extérieur de l'hexagone.

- 18 600 DOM et TOM;
- 2750 Liban;
- 2680 le Tchad;
- 8700 divers pays d'Afrique et de l'Océan Indien.

Les rapports avec l'Alliance et les engagements internationaux

De Gaulle avait mis fin à la participation française aux structures intégrées militaires de commandement de l'OTAN pour des raisons qui sont à la fois politique et militaire. Il fallait que la nation redevienne maîtresse de sa défense et que l'on mette fin à sa dépendance vis-à-vis des USA.

La modernisation continue de l'arsenal nucléaire français et de son armée ne saurait laisser croire que la France envisage de se désintéresser de ses partenaires de l'Alliance en montrant qu'elle veut combattre seule. De par sa position, la France ne peut choisir la neutralité. Elle est solidaire du monde occidental.

Cependant, le Président de la République, ainsi que le premier ministre et le ministre de la défense ont répété plusieurs fois qu'il n'était

pas question de rentrer dans l'organisation militaire intégrée de l'OTAN.

Au sein de cette alliance, la France partage les préoccupations de ses amis européens et plus spécialement de son partenaire privilégié, la RFA. Toutes les dispositions d'information et de coordination seront donc respectées. La France remplira ses obligations envers les alliés, tout en tenant compte de sa spécificité de puissance nucléaire animée par une volonté défensive et dissuasive.

Le respect de l'Alliance exige la consultation, le secours mutuel des alliés mais n'oblige pas nécessairement à un commandement qui en fait n'appartiendrait qu'à un seul et qui ne serait pas celui de la France.

Or, explique le Président Français «il y a une sorte d'incompatibilité entre la stratégie qui consisterait à organiser la bataille de l'avant et à faire jouer ensemble nos forces nucléaires pour un autre objectif que la défense sacrée de notre territoire». Il est bien certain qu'en se protégeant elle-même la France protège l'Europe. La défense de son sanctuaire ne commence pas à la frontière de son pays.

Voilà pourquoi le Président de la République veut bien montrer sa volonté de défense de l'Europe par la création d'un grand commandement directement rattaché au chef d'Etat-Major des Armées des forces d'action et d'assistance rapide capable de remplir l'une ou l'autre des missions suivantes:

- engagement, dès les premières manifestations d'un conflit, d'un corps expéditionnaire classique capable de s'insérer dans le dispositif allié en Europe ou en toute zone où le besoin se ferait sentir;
- assistance rapide outre-mer;
- action en couverture générale ou en supplément des forces mobilisées.

Ce grand commandement pourrait comprendre:

- une force d'hélicoptères anti-chars;
- des divisions d'infanterie spécialisées et équipées pour le combat aéroporté;
- une division de cavalerie légère blindée.

A côté de cette composante d'action et d'assistance, le rôle d'un corps de bataille blindé et mécanisé demeure primordial, qu'il s'agisse de fournir un deuxième échelon de forces à l'Alliance ou de donner un coup d'arrêt en avant de nos frontières.

Budget et programmation

Le budget de la défense 1983, budget de transition entre deux lois de programmation (1977-1982) et (1984-1988) s'est élevé à 133,22 mrd. de francs. Il est en progression de 8,44% par rapport à 1982. Représentant 3,895% du produit intérieur brut marchand.

- Forces nucléaires 33% (43 mio.);
- Armée de terre 27% (36 mio.);
- Armée de l'air 22% (29 mio.);
- La Marine 18% (24 mio.).

Pour les années 1984 à 1988, le montant prévu est le suivant:

840 mrd. de francs, qui sera affecté de la manière suivante:

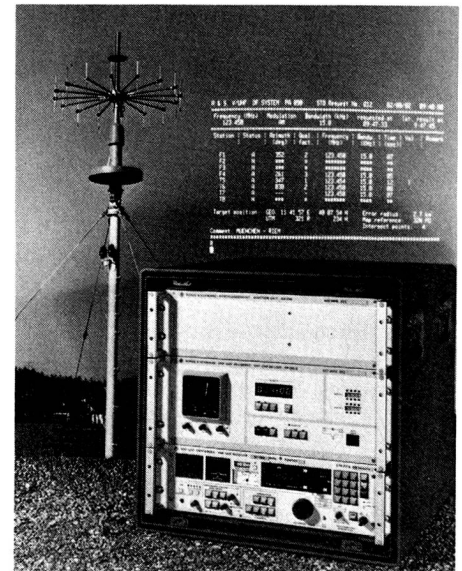
- Forces nucléaires 17%;
- Armée de terre 26%;
- Armée de l'air 22%;
- Marine 19%;
- Gendarmerie 9%;
- Divers 7%.

Conclusions

Défendre la France, c'est défendre le peuple français. Les armées sont l'émanation de la nation. Savoir se défendre c'est aussi savoir maîtriser, c'est-à-dire savoir faire face aux imprévus qui peuvent surgir rapidement et n'importe où. Le maintien d'une forte armée doit démontrer que l'indépendance et la sécurité de la France tiennent à sa capacité d'assurer la maîtrise de son économie, de même qu'elles reposent sur son propre effort de défense, sur le respect de ses alliances et sur l'organisation de la sécurité collective en Europe. C'est aussi grâce à la crédibilité et à l'autonomie de sa dissuasion que la France peut être entendue dans le monde et plus particulièrement pour promouvoir la paix et le désarmement dans la sécurité et l'équilibre.

La prévention des crises est une solution préférable à la conduite d'opérations militaires en réponse à une agression. Cependant, cette forme de dissuasion ne joue pleinement que s'il existe par ailleurs une capacité de riposte suffisante, une défense militaire forte et valable apte à remplir ses tâches dans des structures les plus diverses.

PANORAMA

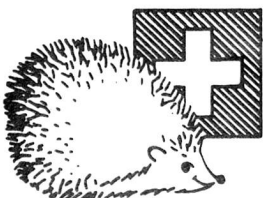


VHF-UHF-Peiler

Der voll systemfähige VHF-UHF-Peiler PA 055 peilt unbekannte Funksignale im Frequenzbereich 20 bis 1000 MHz. Dieses im stationären oder quasimobilen Einsatz konzipierte Peilsystem arbeitet nach dem Dopplerprinzip und peilt automatisch beliebig modulierte Signale (einschliesslich SSB und Pulsmodulation).

Foto: Rhode & Schwarz

ALLE REDEN VOM FRIEDEN



UNSERE ARMEE SCHÜTZT IHN!